

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

### COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **7 Avril 2017**  
Date de Publication et d’Affichage : **10 Avril 2017**

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 07 Avril 2017 à 20H00 en Mairie de LA PETITE PIERRE

**Sous la Présidence de :** Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

**Membres en fonction présents :** Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB *Adjoints au Maire*

MM. Alfred KLEIN, Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM. Eric HECKEL, Charles SALING, Mme Noëlle MICHAELY, MM. Philippe VELTEN, Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH *Conseillers Municipaux*

**Secrétaire de séance :** M. Michel VOLKRINGER

**Membre absent excusé :** M. Claude WINDSTEIN

**Membre absent non excusé :** M. Luc SENDEL

**Membres ayant délégué leur mandat (procurations) :** 1 (Claude WINDSTEIN à Anne ADOLFF-ZIMMERMANN)



### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- ❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire prises par délégation

- 1. Adoption des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'Exercice 2017**
- 2. Adoption des Budgets Primitifs de l'Exercice 2017 :** Budget Général de la Commune, Budget Annexe "Chaufferie Collective au bois du Rebberg"
- 3. Acquisition de diverses parcelles**
- 4. Validation du programme de travaux d'exploitation et du programme d'actions 2017 pour la gestion du patrimoine forestier**
- 5. Location du logement communal N° 2 au dessus de l'École Primaire**
- 6. Attribution de subvention pour travaux de ravalement de façades**
- 7. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
  - A. Élection Présidentielle des 23 Avril et 7 Mai 2017 : constitution du bureau de vote
  - B. Demande d'échelonnement de paiement sollicité par la Société SECTION URBAINE
  - C. Remerciements pour la Journée Citoyenne du 1er Avril 2017
  - D. Projet de cérémonie à l'occasion du 30ème Anniversaire de Jumelage avec la Commune de VELDENZ
  - E. Festival de Jazz 2017 (15ème édition)
  - F. Travaux d'aménagement de l'accès arrière du bâtiment MAIRIE-ANCIENNE PERCEPTION et aménagement de parking devant le bâtiment
  - G. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi : prévision d'une prochaine présentation en Conseil Municipal
  - H. Travaux de finition de la voirie et de pose d'enrobés dans la Rue des Bergers
  - I. Défense Incendie de la Commune (projet d'étude technique)
  - J. Problématique de la rénovation et mise en conformité de la Station d'Épuration

\* \* \*

#### ❖ Désignation d'un Secrétaire de séance

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. **Michel VOLKRINGER** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

## ❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du Vendredi 10 Mars 2017 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

## ❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire prises par délégation**

### **Informations diverses et réunions intervenues depuis la dernière séance :**

#### **Décisions du Maire prises par délégation :**

##### **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Les élus sont informés du dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien suivant :

- bien situé en Section AC, parcelle N° 206/53 (lotissement Rebberg/Kirchberg), d'une superficie de 09a42ca, bâti sur terrain propre (surface habitable de 102 m<sup>2</sup>), à usage d'habitation, non grevé de droits réels ou personnels, soumis au D.P.U. en vertu des articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et pour lequel il a été décidé de ne pas faire usage du Droit de Prémption Urbain.

Deux lettres d'information concernant la vente de parcelles partiellement boisées ont également été communiquées à la Commune :

- parcelles situées en Section AL, N° 30-33-34-36-39-48 (lieudit "Hausmatten"), d'une contenance totale de 3ha96a24ca,
- parcelles situées en Section B, N° 76 et 605/119 (lieudit "Pfuhlmatte"), d'une contenance totale de 45a35ca,
- parcelle située en Section AM, N° 15 (lieudit "Heidweyer"), d'une contenance de 14a05ca.

\* \* \*

## **1. ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2017**

Madame le Maire expose aux élus que les ressources à attendre des biens communaux et des taxes en vigueur ont été évaluées lors de la réunion de la Commission des Finances qui s'est réunie le 28 Février 2017 en Mairie afin d'effectuer la préparation du Budget Primitif de l'Exercice 2017, et selon les prévisions de travaux communaux et de charges courantes de la Commune.

Le Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE, sur le rapport du Maire,

**VU** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

**CONSIDÉRANT QUE** la Commune entend achever le programme d'équipements en cours sans augmenter la pression fiscale, et qu'elle souhaite d'autre part poursuivre la limitation des dépenses d'investissement et la maîtrise des charges de fonctionnement,

**COMPTE-TENU** de ces éléments, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

### **Article 1er**

Les taux d'imposition fixés pour 2016 sont reconduits à l'identique pour l'Exercice 2017, selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous.

Les taux des 3 taxes locales pour l'Exercice 2017 (hors allocations compensatrices) s'établissent en conséquence comme suit :

Nature de la taxe	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES DE L'ANNEE 2017 (en €)	P.M. Bases effectives en 2016	TAUX 2017 RETENUS ET VOTES en %	P.M. Taux votés en 2016	PRODUIT FISCAL CORRESPONDANT ATTENDU EN 2017 (en €)
Taxe d'Habitation	819 300.00 €	810 662.00 €	14.78	14.78	121 093.00 €
Taxe Foncière (bâti)	844 600.00 €	833 594.00 €	16.86	16.86	142 400.00 €
Taxe Foncière (non bâti)	38 500.00 €	38 470.00 €	108.88	108.88	41 919.00 €
<b>PRODUIT FISCAL ATTENDU - Année 2017</b>					<b>305 412.00 €</b>

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, et faisant l'objet annuellement d'une revalorisation obligatoire fixée par la loi de finances.

Le total des allocations compensatrices s'élève à **15.383,- €** (dont 7.261,- € pour la Taxe d'Habitation, 236,- € pour le foncier bâti, 7.839,- € pour le foncier non bâti et 47,- € pour la dotation unique spécifique de Taxe Professionnelle).

Le dispositif de fonds de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) instauré en complément de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et destiné à compenser les pertes de recettes constatées après réforme reste maintenu.

La dotation attribuée à la Commune en 2017 au titre du dispositif de G.I.R. sera de **8.091,- €**. Le produit global attendu de la fiscalité directe locale pour l'Année 2017 s'élève donc à **328.886,- €**.

## Article 2

Mme le Maire est chargée de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale et aux services préfectoraux.

**Fait et délibéré en séance le 7 Avril 2017.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**M. Didier TOUSSAINT, conseiller municipal, quitte la séance à 20H30 avant le vote du point 2.**

## 2. ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2017 : Budget Général de la Commune, Budget Annexe "Chaufferie Collective au bois du Reberg"

Faisant suite à la réunion de la Commission « FINANCES » qui s'est tenue en Mairie le 28 Février 2017 en vue de la préparation des Budgets Primitifs de la Commune et de ses services, Madame le Maire présente aux Conseillers Municipaux les propositions budgétaires émises par la Commission ainsi que les principales orientations fixées en matière de dépenses de fonctionnement et de travaux d'investissement pour 2017.

Les élus ont également été destinataires d'un rapport transmis préalablement à la séance, et présentant les propositions figurant dans les différents Budgets Primitifs ainsi que les décisions s'y rapportant.

Après une présentation des principales données chiffrées par Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, 1ère Adjointe, et vu l'avis de la commission "FINANCES", les budgets sont arrêtés et votés par l'Assemblée comme suit ci-dessous, en €, équilibrés en dépenses et en recettes :

### BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE PIERRE

Budget Primitif de l'Exercice 2017

BUDGET DE LA COMMUNE DE LA PETITE PIERRE	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	dont restes à réaliser (R.A.R.) de l'Exercice précédent
Dépenses prévisionnelles 2017	<b>768 771.43 €</b>	<b>360 826.96 €</b>	27 033.52 €
Recettes prévisionnelles 2017	<b>768 771.43 €</b>	<b>360 826.96 €</b>	251 171.02 €
<i>P.M. Budget 2016</i>	730 452.00 €	973 301.89 €	

Rappel des restes à réaliser de la section d'investissement 2016 à reporter sur l'exercice 2017 :

- le montant des **dépenses d'investissement** du budget principal à reporter ressort à 27.033,52 € (Chapitre 21 : 3.250,38 €, Chapitre 23 : 23.783,14 €),
- le montant des **recettes d'investissement** du budget principal à reporter ressort à 251.171,02 € (Chapitre 13 : 133.443,82 €, Chapitre 024 : 117.727,20 €).

### BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBERG

Budget Primitif de l'Exercice 2017

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBERG	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses prévisionnelles 2017	<b>159 830.82 €</b>	<b>101 388.44 €</b>
Recettes prévisionnelles 2017	<b>159 830.82 €</b>	<b>101 388.44 €</b>
<i>P.M. Budget 2016</i>	176 425.33 €	100 205.20 €

**Fait et délibéré en séance le 07 Avril 2017.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

### 3. ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a recueilli une proposition de vente de terrains émanant des conjoints PEKMEZ concernant différentes parcelles, partiellement boisées, et pour la plupart situées en bordure de la forêt communale.

Emmanuel RENAUD, conseiller municipal, apporte ensuite des explications concernant l'emplacement de certaines parcelles dont l'acquisition permettrait de créer une certaine unité, en particulier au niveau du massif situé à droite en direction de Saverne.

Une rencontre avec Mme BRUNET-PEKMEZ et plusieurs visites sur le terrain ont également permis de mieux localiser les parcelles proposées à la Commune.

Au vu de ces indications, Mme le Maire indique que, compte tenu de leurs caractéristiques, de leur situation et de l'intérêt qu'elles présentent, ces acquisitions pourraient s'inscrire dans le cadre du projet de création de réserves foncières de la Commune.

Les parcelles proposées à la vente sont les suivantes :

#### **PARCELLES PROPOSÉES PAR LES CTS PEKMEZ**

<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>CONTENANCE</b>
B	162	PFUHLMATTE	12,70 ares
B	206	MUEHLWEG	20,85 ares
B	207	MUEHLWEG	20,85 ares
B	274	MUEHLWEG	17,90 ares
B	277	MUEHLWEG	11,20 ares
B	286	MUEHLWEG	15,70 ares
B	272	MUEHLWEG	12,83 ares
B	690/273	MUEHLWEG	12,83 ares
B	217	MUEHLWEG	48,10 ares
B	218	MUEHLWEG	48,10 ares
B	234	MUEHLWEG	8,80 ares
B	676	PFUHLMATTE	8,93 ares
B	677	PFUHLMATTE	17,85 ares

**Sous-total Surfaces Section B : 256,64 ares**

#### **PARCELLES PROPOSÉES PAR LES CTS PEKMEZ**

<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>CONTENANCE</b>
C	397	BIRENBERG	38,90 ares
C	401	BIRENBERG	22,00 ares
C	402	BIRENBERG	86,40 ares
C	404	BIRENBERG	43,70 ares
C	406	BIRENBERG	6,90 ares
C	514	BIRENBERG	12,06 ares
C	515	BIRENBERG	8,79 ares
C	316	BIRENBERG	9,75 ares
C	630	BIRENBERG	12,23 ares

**Sous-total Surfaces Section C : 240,73 ares**

**SURFACES TOTALES : 497,37 ares**

inscrites au nom de M. PEKMEZ Paul et Mme BECK Marie-Louise (4 Route d'Oberhausbergen à 67200 STRASBOURG), représentant une surface totale de **497,37 ares** pour un prix global de **11.800,- €** (incluant l'estimation de la valeur du bois).  
La valeur du bois est estimée à : 6.620,- €.

Le Conseil Municipal :

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), permettant aux Communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

**CONSIDÉRANT QUE** la situation de ces terrains s'inscrit dans le cadre de la politique foncière engagée par la Commune au vu des caractéristiques des parcelles concernées,

**VU** le Budget Primitif de l'Exercice 2017 et les crédits inscrits pour l'acquisition de parcelles,

**APRÈS AVOIR** entendu l'exposé de Mme le Maire,  
**DÉCIDE :**

- d'autoriser Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles susmentionnées pour un montant global fixé à **11.800 €** (dont 6.620,- € de bois) pour une contenance globale de 497,37 ares,
- de solliciter Me Luc SENDEL, Notaire à la résidence de LA PETITE PIERRE pour la rédaction d'un Acte de vente,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le moment venu l'Acte notarié définitif se rapportant à ces acquisitions,
- que les frais d'acte découlant de ces acquisitions seront à la charge de la Commune.

Les crédits nécessaires à réalisation de ces acquisitions ont été prévus au budget primitif de l'Exercice 2017.

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 7 Avril 2017.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

#### **4. VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXPLOITATION (PRÉVISION DES COUPES) ET DU PROGRAMME D' ACTIONS 2017 POUR LA GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER**

Suite à la récente tournée en Forêt Communale du 25 Mars 2017 en présence des membres de la Commission "FORÊT", Mme le Maire présente aux élus le détail du programme des travaux d'exploitation (prévision des coupes) et du programme des travaux patrimoniaux en Forêt Communale proposés par l'Office National des Forêts et prévus pour l'Exercice 2017.

M. Emmanuel RENAUD, conseiller municipal, donne quelques explications sur les divers travaux forestiers à effectuer et précise que des travaux complémentaires au programme proposé seront réalisés en régie afin de diminuer les coûts.

Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, adjointe, souligne également la difficulté de fixer un budget pour la partie se rapportant à la forêt, étant donné l'échelonnement des dépenses et recettes sur 2 exercices rendant difficilement estimables les recettes en début d'exercice.

Les programmes, donnés à titre indicatif, sont susceptibles de subir des adaptations en fonction des coupes à effectuer ou encore selon les priorités qui seront fixées par la Commune en cours d'année.

#### **I. ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES – TRAVAUX D'EXPLOITATION**

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE, BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE EN € H.T.	DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTE NETTE PREVIS. (hors honoraires € H.T.)
	Feuillus	Résineux	B.I. Feuillus	B.I. Résineux	Chauffage	m3	stères	Abattage et façonnage			Débardage			
								En régie				A l'entreprise		
17i	454	465	247	116			414	592	1697	77 090.00 €		24 420.00 €	13 960.00 €	38 710.00 €
Chablis									50	2 250.00 €		1 370.00 €	690.00 €	190.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>454</b>	<b>465</b>	<b>247</b>	<b>116</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>414</b>	<b>592</b>	<b>1747</b>	<b>79 340.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>25 790.00 €</b>	<b>14 650.00 €</b>	<b>38 900.00 €</b>

COUPES EN VENTE SUR PIED (prévisionnel)						
PARCELLES	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE, BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PRÉVISIONNELLE en € H.T.
	Feuillus en m3	Résineux en m3	Feuillus en m3	Résineux en m3	Résineux en m3	
5	112	24	247	6	389	5 050.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>112</b>	<b>24</b>	<b>247</b>	<b>6</b>	<b>389</b>	<b>5 050.00 €</b>

Les dépenses d'exploitation des bois façonnés se répartissent comme suit :

- Dépenses H.T. d'abattage et de façonnage à l'entreprise : 25.7901 € H.T.
  - Dépenses H.T. de débardage et de câblage : 14.650,- € H.T.
- soit un total de dépenses d'exploitation de 40.440,- € H.T. (48.528,- € T.T.C.)**

Le bilan prévisionnel H.T. est de **43.950,- €**.

## **II. PROGRAMME D'ACTIONS 2017 (TRAVAUX PATRIMONIAUX ET SYLVICOLES)**

NATURE DES TRAVAUX	LOCALISATION	QUANTITE ESTIMEE	PRIX TOTAL en € H.T
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS ET LOCALISATIONS</b>			
<b>TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER</b>			
Mise en place de clôture (ml)	Parcelle 9i	400	
Fourniture de piquets pour clôture grillagée pour régénération (u)	Parcelle 9i	150	
Fourniture de grillage pour régénération (ml)	Parcelle 9i	400	
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>4 420.00 €</b>
<b>TRAVAUX DE PLANTATION - REGENERATION</b>			
Fourniture de plants de pin sylvestre (pl)	Parcelle 9i	500	
Fourniture de plants de douglas (pl)	Parcelle 9i	1000	
Fourniture de plants de mélèzes (pl)	Parcelle 9i	1000	
Travaux préalables à la régénération - préparation du sol à la mini pelle (ha)	Parcelle 9i	1	
Régénération par plantation : mise en place des plants	Parcelle 9i	2500	
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>5 740.00 €</b>
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>			
Détourage dans les peuplements (unité)	Parcelles 1b et 2b	110	
Nettoisement de régénération (ha)	Parcelle 2b	0.8	
Dégagement de plantation ou semis artificiel (ha)	Parcelles 4r, 6r, 8j, 10j, 11r, 12i, 14r	2.9	
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3 490.00 €</b>
<b>INFRASTRUCTURE</b>			
Voirie (km)	Entretien ponctuel		
Assainissement (km)	Curage des fossés		
Divers			
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>			
Divers			
<b>TOTAL H.T. TRAVAUX</b>			<b>13 650.00 €</b>
<b>T.V.A. SUR TRAVAUX</b>			<b>2 730.00 €</b>
<b>TOTAL T.T.C. TRAVAUX</b>			<b>16 380.00 €</b>

Après avoir pris connaissance du détail des programmes et en avoir discuté, le Conseil Municipal décide d'adopter le programme des travaux d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux et sylvicoles de l'année 2017, préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Le Conseil Municipal accepte également la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.

En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés ci-dessus.

En application de l'article L. 144.1.1 du Code Forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée.

Conformément à cet article, l'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissés lui revenant, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Les Conseillers Municipaux acceptent de donner mandat à Mme le Maire pour donner son accord sur le contrat définitif présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

**Fait et délibéré en séance le 7 Avril 2017.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

## **5. LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL N° 2 AU DESSUS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Madame le Maire indique que la Commune a recueilli une demande tendant à obtenir la location du logement communal N° 2 situé au-dessus de l'école primaire au 12 Rue du Château et qui s'avère être vacant depuis quelques mois.

Elle invite donc le Conseil Municipal prendre connaissance de la demande en question et à décider si il y a lieu ou non de procéder à l'attribution dudit logement en vue de sa mise en location pour un usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la candidature et en avoir délibéré,  
**VU** la Loi N° 89-462 du 06 Juillet 1989 modifiée par les lois N° 94-944 du 15 Novembre 1999 relative au PACS et N° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain,

**CONSIDÉRANT** la demande,

**DÉCIDE :**

- de procéder à la location du logement susvisé d'une surface de 68 m<sup>2</sup> environ et comprenant 3 pièces (2 chambres, cuisine-séjour, salle de bains, WC) à compter du 15 Avril 2017 à Mme Leslie MARTH, pour une durée de 3 années, renouvelable, moyennant le versement d'un loyer mensuel de **370,- €** hors charges récupérables qui seront facturées en sus (frais de chauffage, frais d'entretien et de ramonage, frais d'électricité des parties communes, frais de relève des répartiteurs), conformément au Décret N° 87-713 du 26 Août 1987,
- qu'en raison de la prise en charge par le locataire de travaux de rafraîchissement des locaux constituant le logement, la date de départ de versement du loyer est fixée d'un commun accord au **15 Juin 2017**,
- que le loyer sera ensuite révisable le 1er Janvier de chaque année, en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers IRL du 3ème trimestre (IRL Octobre 2016 : 125,33),
- de demander le versement d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de location à intervenir.

Les conditions générales de location figureront sur le contrat de location qui sera signé entre la Commune et le locataire entrant.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 7 Avril 2017.**

## **6. ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES**

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au versement d'une subvention communale d'un montant de **368,- €** à M. Laurent PODPRIADOFF au titre des travaux de remise en peinture effectués sur son bâtiment situé 7 rue du cimetière (bâtiment de plus de 20 ans d'âge).

Le bâtiment étant situé hors du périmètre des édifices remarquables, le dossier ne pourra pas bénéficier d'une aide complémentaire du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 7 Avril 2017.**

## 7. DIVERS

### A. Constitution du bureau électoral pour l'Élection Présidentielle (scrutins du 23 Avril et du 7 Mai 2017)

1<sup>er</sup> tour de scrutin du 23 Avril 2017

HORAIRES DE PERMANENCE	MEMBRES DU BUREAU DE VOTE
8H - 10H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rémy STRUB (<b>Président</b>)</li><li>• Noëlle MICHAELY</li><li>• Eric HECKEL</li></ul>
10H-12H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Anne ADOLFF-ZIMMERMANN (<b>Présidente</b>)</li><li>• Charles SALING</li><li>• Claude WINDSTEIN</li></ul>
12H - 14H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jean-Claude BARTH (<b>Président</b>)</li><li>• Michel VOLKRINGER</li><li>• Emmanuel RENAUD</li></ul>
14H - 16H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Luc SENDEL (<b>Président</b>)</li><li>• Alfred KLEIN</li><li>• Didier TOUSSAINT</li></ul>
16H - 19H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nadine HOLDERITH-WEISS (<b>Présidente</b>)</li><li>• Philippe VELTEN</li><li>• Jean-Claude BARTH</li></ul>

2<sup>ème</sup> tour de scrutin du 7 Mai 2017

HORAIRES DE PERMANENCE	MEMBRES DU BUREAU DE VOTE
8H - 10H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rémy STRUB (<b>Président</b>)</li><li>• Noëlle MICHAELY</li><li>• Eric HECKEL</li></ul>
10H-12H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Anne ADOLFF-ZIMMERMANN (<b>Présidente</b>)</li><li>• Charles SALING</li><li>• Claude WINDSTEIN</li></ul>
12H - 14H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jean-Claude BARTH (<b>Président</b>)</li><li>• Michel VOLKRINGER</li><li>• Emmanuel RENAUD</li></ul>
14H - 16H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Luc SENDEL (<b>Président</b>)</li><li>• Alfred KLEIN</li><li>• Didier TOUSSAINT</li></ul>
16H - 19H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nadine HOLDERITH-WEISS (<b>Présidente</b>)</li><li>• Philippe VELTEN</li><li>• Isabelle WILHELMY-ARNOULD</li></ul>

(sous réserve de modification éventuelle)

### B. Demande d'échelonnement de paiement sollicité par la Société SECTION URBAINE

### C. Remerciements pour la Journée Citoyenne du 1<sup>er</sup> Avril 2017

### D. Projet de cérémonie à l'occasion du 30<sup>ème</sup> Anniversaire de Jumelage avec la Commune de VELDENZ

### E. Festival de Jazz 2017 (15<sup>ème</sup> édition)

### F. Travaux d'aménagement de l'accès arrière du bâtiment MAIRIE-ANCIENNE PERCEPTION et aménagement de parking devant le bâtiment

### G. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi : prévision d'une prochaine présentation en Conseil Municipal

### H. Travaux de finition de la voirie et de pose d'enrobés dans la Rue des Bergers

### I. Défense Incendie de la Commune (projet d'étude technique)

### J. Problématique de la rénovation et mise en conformité de la Station d'Épuration

Aucun autre point ne restant à l'Ordre du Jour, Mme le Maire déclare la séance close à 22H00.



Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

<b>Nadine HOLDERITH-WEISS</b> <i>Maire</i>		<b>Luc SENDEL</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT NON EXCUSE</i>
<b>Anne ADOLFF-ZIMMERMANN</b> <i>1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire</i>		<b>Charles SALING</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Rémy STRUB</b> <i>2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</i>		<b>Claude WINDSTEIN</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
<b>Alfred KLEIN</b> <i>Conseiller Municipal</i>		<b>Noëlle MICHAELY</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Michel VOLKRINGER</b> <i>Conseiller Municipal</i>		<b>Philippe VELTEN</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Emmanuel RENAUD</b> <i>Conseiller Municipal</i>		<b>Didier TOUSSAINT</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Isabelle WILHELMY-ARNOULD</b> <i>Conseillère Municipale</i>		<b>Jean-Claude BARTH</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Éric HECKEL</b> <i>Conseiller Municipal</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE  
VENDREDI 12 MAI 2017 à 20H00 EN MAIRIE**

\*\*\*\*\*MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU \*\*\*\*\*  
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 10 Avril 2017.